

*Allocations familiales—Loi de 1973*

Ce n'est pas la seule raison qui fait que nous, du Nouveau parti démocratique, avons beaucoup de difficulté à appuyer cette mesure. Il nous est impossible de l'appuyer parce qu'elle est injuste. Le programme des 6 et 5 p. 100 est incontestablement injuste. Nous avons entendu les députés d'en face prétendre: «Nous sommes tous en cause. Tous les Canadiens limitent l'augmentation de leur revenu à 6 p. 100. Tous les fonctionnaires limitent leurs hausses de traitement à 6 p. 100. Même les augmentations des ministres sont limitées.» Si l'on y réfléchit un instant, monsieur le Président, on constate que même si on limite les hausses de traitement d'un ministre à 6 p. 100, il recevra tout de même une augmentation de \$5,400. Peut-on imaginer ce que les mères canadiennes penseraient et comment elles réagiraient si on leur disait que le programme du gouvernement leur donnerait une augmentation de \$5,000? Elles bondiraient de joie.

Voyons un peu la situation de certains autres Canadiens qui m'intéressent davantage. Nous avons entendu certains directeurs de sociétés canadiennes dire qu'ils sont en faveur du programme des 6 et 5 p. 100. L'idée qu'on impose le programme des 6 et 5 p. 100 aux mères canadiennes, aux fonctionnaires et aux employés du CN et d'Air Canada ne leur déplaît pas du tout. Pour eux ces gens sont trop payés de toute façon. Qui dit cela?

**M. Benjamin:** Les grands privilégiés.

**M. Riis:** M. Bronfman est du nombre. En 1981, il était président de Seagram's. Lorsqu'il sera touché par les restrictions l'année prochaine, il n'obtiendra qu'une hausse de \$60,000. Et le président actuel de Seagram's, M. Griffin? Avec la restriction prévue, l'année prochaine son traitement n'augmentera que de \$48,000. Que dire de M. Tebbs, premier vice-président de Hiram Walker? Quand son traitement sera visé par le programme l'année prochaine, il n'augmentera que de \$46,000. Je pourrais continuer longtemps ainsi. M. Ian Sinclair, président du conseil d'administration des entreprises du Canadien Pacifique, lorsque les restrictions s'appliqueront à son revenu l'année prochaine, celui-ci n'augmentera que de la bagatelle de \$35,000. Voilà un homme qui parcourt le pays en disant: «Mes amis, nous avons une excellente idée. Réjouissez-vous de l'imposition de la formule de 6 p. 100 parce que nous sommes tous logés à la même enseigne.»

On entend dire que nous sommes tous dans le même bateau, autant les mères de famille qui comptent sur les chèques mensuels d'allocations familiales pour joindre les deux bouts qu'un M. Bronfman, dont les revenus dépassent largement un million de dollars par année. C'est peut-être vrai, nous sommes peut-être tous dans le même bain, mais il n'y a certainement aucune équité, aucune justice dans le système tel qu'on l'applique actuellement. C'est pourquoi le nouveau parti démocratique s'oppose depuis le début au programme des six et cinq pour cent, et nous sommes certainement contre ce bill.

Qu'en est-il de nos amis qui siègent à ma droite? Je me rappelle très bien du jour où, en août dernier, le gouvernement a

présenté le bill C-124, qui imposait le programme des six et cinq pour cent à tous les employés du gouvernement fédéral. Qui avait voté en faveur de cette mesure? Les représentants du parti libéral, qui nous font face, et les représentants du parti progressiste-conservateur à la Chambre des communes. Les seuls qui ont discerné l'injustice du programme des six et cinq pour cent sont les néo-démocrates, auxquels s'ajoutent, en toute justice, une poignée de conservateurs. Mais voilà qu'aujourd'hui, les conservateurs condamnent ce programme. Ils ne peuvent jouer sur les deux tableaux, monsieur le Président. Ils doivent se décider. Ou bien ils sont pour, ou bien ils sont contre.

● (1420)

Je suppose que lorsque la Chambre sera saisie du bill C-133, ces mêmes députés s'empresseront de le dénoncer comme injuste et inéquitable alors qu'eux mêmes ont voté en faveur du programme des 6 et 5.

On peut discourir longuement sur les dispositions du bill. Il aura pour résultat de réduire le revenu des jeunes Canadiens. Les mères de famille recevront une hausse de crédit d'impôt-enfants de \$50 par enfant pour toute l'année 1983, c'est-à-dire \$34 de plus qu'elles recevraient normalement. Elles toucheront \$35 de moins par enfant en 1984, \$38 de moins en 1985 et \$41 de moins en 1986. Cette tendance se poursuivra purement et simplement.

Le bill aura une conséquence plus grave pour les futures générations. Même si ces programmes seront à nouveau pleinement indexés dans deux ou trois ans, la base sur laquelle cette indexation sera calculée aura rétréci. En diminuant le montant des allocations familiales et des pensions de la vieillesse, ce programme aura pour effet de réduire à tout jamais le revenu des enfants et des retraités canadiens. La base sur laquelle ces paiements sont calculés aura rétréci. Voilà qui préoccupe vivement certains d'entre nous à la Chambre, surtout les Néo-démocrates, qui sommes de fervents partisans du principe de l'universalité.

Nous nous demandons si ce n'est pas la porte ouverte à l'abandon total de ce principe. Je me souviens nettement que le ministre des Finances (M. Lalonde), un ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a déclaré le 3 novembre que le gouvernement du Canada risquait de supprimer le caractère universel des allocations familiales. Malgré ce que prétend l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>lle</sup> Bégin), le ministre des Finances a bien tenu ces propos c'est indubitable. Il doit proposer un nouveau budget d'ici quelques mois et le gouvernement doit faire un discours du trône. Connaissant la position du ministre des Finances au Cabinet, les Canadiens doivent considérer ses remarques, je suppose, comme un avertissement que le gouvernement envisage sérieusement de renoncer à ce principe très fondamental.